



Règlement du concours Danse

Danse avec ton Crous 2017-2018

Article 1 Organismes

Les Crous organisent un concours de danse, le CND et les Universités de Poitiers et de la Rochelle

Article 2 Forme et nature

Le concours est ouvert à tout type de danse.

Article 3 Candidats

La prestation peut se faire en solo ou compagnie de cinq participants maximum.

Peut concourir tout étudiant ou toute compagnie composée d'une majorité d'étudiants (au moins trois) inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur.

Article 4 Modalités de participation

La participation requiert l'envoi d'un dossier complet d'inscription comprenant :

→ En ligne le site etudiant.gouv.fr ou à retirer auprès des services culturels des Crous:

- le formulaire d'inscription « Danse avec ton Crous. »
- la lettre d'autorisation de publication des œuvres,
- la lettre de renonciation au droit à l'image.

→ Autres pièces :

- Une prestation de 7 minutes maximum, **filmée en plan fixe large.**) à envoyer en ligne, par mail ou par courrier au service culturel de votre Crous
- Un titre devra impérativement être donné à la prestation. Un soin tout particulier devra être apporté aux tenues de scène.
- la photocopie de la (ou les) carte(s) d'étudiant justifiant d'une inscription pour l'année universitaire 2016-2017

Tout dossier incomplet, non conforme ou arrivée hors délai sera rejeté.

Les candidatures ne peuvent être envoyées qu'au service culturel de votre Crous **La date de clôture des inscriptions est fixée au 16 mars 2018**

Article 5 Processus de sélection

Dans chaque Crous, un jury de partenaires locaux et de professionnels de la danse effectuera une sélection régionale, sous réserve d'un nombre suffisant de participants. Dans le cas contraire, les Crous adresseront directement les candidatures à la pré-commission nationale qui sélectionnera les sept finalistes qui se produiront sur scène à Poitiers.

Article 6 Prix

Le jury national constitué de professionnels de la danse et de partenaires institutionnels des Crous sera très attentif au propos chorégraphique et sélectionnera les sept meilleures prestations qui se produiront sur scène lors de la finale le **25 avril 2018** à Poitiers, à l'issue de laquelle les résultats seront proclamés.

Composition des prix :

- **1er prix : 2 000 €.**
- **2e prix : 1 000 €.**
- **3e prix : 500 €.**

Les frais d'hébergement et de restauration seront pris en charge par les organisateurs.

Ces prix ne pourront pas être réclamés sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement. Les gains ne sont ni cessibles, ni remboursables. Les organisateurs se réservent le droit de modifier la nature et la valeur des prix en cas de nécessité.

Les résultats nationaux seront publiés sur etudiant.gouv.fret sur la page Facebook du Cnous le 26 avril 2018

Article 7 Informations légales

Les informations nominatives recueillies dans le cadre du présent concours sont traitées conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Les participants sont informés que les données à caractère personnel les concernant sont enregistrées dans le cadre de ce concours et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation selon les modalités du présent règlement. Conformément à la loi Informatique et libertés, les participants disposent d'un droit d'accès de rectification et d'opposition à l'ensemble des données les concernant.

Article 8 Autorisations et responsabilités

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de vols, pertes, ou dommages causés à l'enregistrement donné. Le Cnous et les Crous ne sauraient être rendus responsables des retards et des pertes d'envois du fait des services postaux, des sociétés de livraison ou de leur disparition résultant d'un cas fortuit ou de force majeure ou du fait d'un tiers. Les organisateurs se réservent le droit d'annuler cette manifestation pour toute raison indépendante de leur volonté. Chaque candidat s'engage à fournir une attestation de responsabilité civile, pour la participation aux manifestations éventuelles.

Dans le cadre du concours, les concurrents autorisent l'ensemble des partenaires à utiliser librement les DV ou DVD qui leur auront été adressées pour la sélection, et qui seront exclusivement utilisées à des fins culturelles. Tout usage commercial est exclu.

Article 9 Respect du règlement

La participation à ce concours implique le plein accord des concurrents à l'acceptation du présent règlement et aux décisions concernant tout aspect de ce concours, qui seront définitives et exécutoires. Le non-respect du règlement entraîne l'annulation de la candidature

Date de clôture des inscriptions : 16 mars 2018